FranceAgriMer
ÉTABLISSEMENT NATIONAL
DES PRODUITS DE L'AGRICULTURE ET DE LA MER

DÉCISION N° FranceAgriMer/Interventions/2015/06 relative aux délégations de signature des agents de la direction Interventions

Le directeur général de FranceAgriMer,

Vu le Code rural et de la pêche maritime, notamment son livre VI,

Vu l'ordonnance n° 2009-325 du 25 mars 2009 relative à la création de l'Agence de services et de paiement et de l'établissement national des produits de l'agriculture et de la mer,

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Vu le décret du 25 juillet 2013 portant nomination du directeur général de l'établissement national des produits de l'agriculture et de la mer,

Vu la décision du 2 avril 2009 modifiée portant organigramme et organisation générale des services de l'établissement,

Vu la décision n°FranceAgriMer/Interventions/2015/05 du 22 septembre 2015 portant délégation de signature à certains agents de la direction Interventions,

DÉCIDE

Article 1 : service Programmes opérationnels et promotion

Le quatrième alinéa de l'article 2 de la décision FranceAgriMer/2015/05 susvisée est supprimé et remplacé par les dispositions suivantes :

Délégation de signature est donnée aux responsables de pôle à l'unité Programmes opérationnels, Mesdames Caroline CLAVIER et Cécile HERBILLON et Messieurs Mounir IDDOUTE et Patrick JACQUET pour ordonnancer les dossiers de paiement des programmes opérationnels et viser les décisions d'agrément.

Article 2 :

La présente décision prend effet à compter du 20 octobre 2015.

Fait à Montreuil, le 12 octobre 2015

Le directeur général de FranceAgriMer

Éric ALLAIN

12 rue Henri Rol-Tanguy / TSA 20002 / 93555 Montreuil-sous-Bois cedex
Tél. : +33 1 73 30 30 00 / Fax : +33 1 73 30 30 30
www.franceagrimer.fr